

Les classes disjointes présentent des avantages évidents. Des arguments là-dessus, on en trouve dans la présentation faite par Gross de Boons, Guillet et Leclere (1976). Avant tout, il est beaucoup plus facile d'appréhender des éléments organisés en classes disjointes, pour lesquelles il devrait être possible d'énoncer des règles plus simples. Mais cela ne va pas sans difficultés d'établir des classes disjointes pour les adverbes. C'est là que l'autre dimension de ce problème se présente. Comme cela a été démontré plus haut, «naturellement» peut se comporter de deux manières différentes. On peut choisir entre deux solutions pour décrire ce phénomène: on a soit deux adverbes homonymes, soit un «naturellement» qui peut remplir deux fonctions différentes. La première solution comporte quelques inconvénients: en effet, il est évident que les deux «naturellement» sont liés sémantiquement. Mais, jusqu'à ce que nous obtenions des connaissances plus approfondies, il faut accepter ces inconvénients pour obtenir des classes disjointes.

Sabourin et Chandioux ont réussi à montrer l'intérêt des méthodes statistiques en linguistique. Mais il faut pourtant constater qu'ils s'arrêtent là où les problèmes commencent à devenir intéressants, c'est-à-dire là où il faudrait une analyse linguistique des résultats statistiques. Cette lacune fait que leur petit ouvrage peut servir, avant tout, de point de départ très utile pour des études plus poussées sur les adverbes.

Ole Mørdrup et Henning Nølke
Copenhague

Bibliographie

- Boons, J.-P., A. Guillet et Chr. Leclere (1976): *La structure des phrases simples en français*, Droz, Genève-Paris.
- Chomsky, N. (1965): *Aspects of the Theory of Syntax*, The MIT, Cambridge, Mass.
- Martin, R. (1974): «La notion d'«adverbe de phrase»: essai d'interprétation en grammaire générative», dans Rohrer, Chr. et N. Ruwet, *Actes du Colloque Franco-Allemand II*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen.
- Mørdrup, O. (1976): *Une analyse non-transformationnelle des adverbes en -ment*, Akademisk Forlag, Copenhague.
- Schlyter, S. (1974): «Une hiérarchie d'adverbes en français et leurs distributions – par quelles transformations?», dans Rohrer, Chr. et N. Ruwet, *Actes du Colloque Franco-Allemand II*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen.

Jonna Kjær: *Brisebare: Le Plait de l'Évesque et de Droit*, Edition critique du manuscrit ancien fonds royal n° 2061-4° de la Bibliothèque royale de Copenhague. Etudes Romanes 10. Copenhague, Akademisk Forlag, 1977. 130 pp.

Il n'y a pas longtemps, on ne connaissait guère, Brisebarre, le poète picard de la première moitié du XIV^e siècle, que par le chapitre, d'ailleurs excellent, qu'A. Thomas lui avait consacré dans *Histoire littéraire de la France*, XXXVI,1 (1923) 35-66. Avant cette date, on ne connais-

sait de lui que trois petits poèmes publiés en 1896 par A. Salmon (celui-ci leur attribuait la date de 1355, mais sans raisons suffisantes). En 1966, son *Restor du paon* fut publié par Richard J. Carey, et voici l'édition princeps de son *Plait de l'Evesque et de Droit*, établie par M^{lle} Jonna Kjær, qui en avait annoncé la sortie dans une présentation parue dans *Revue Romane* X (1975) 328-334. Des œuvres attribuées à Brisebarre, il ne reste à publier que *l'Escole de Foy*, le *Tresor Nostre Dame* et un serventois, «S'Amours n'estoit plus poissant que Nature, no foy seroit legiere a condempner» (on ne saurait identifier avec certitude le serventois fait par Brisebarre avec l'un des quatre ou cinq poèmes connus qui commencent par les deux vers cités ou du moins par le premier; aux mss cités par M^{lle} Kjær, ajouter Arras, Bibl. mun. 897, fol. 136d-137a, où se lisent deux de ces serventois, d'après E. Langlois, *Les manuscrits du Roman de la Rose*, 1910, p. 111; une analyse du poème a été faite par J. Morawski en 1924, d'après A. Thomas, p. 646).

On ne sait rien sur la vie du poète. Il n'est même pas exclu que le *Restor*, le *Plait* et les poèmes pieux ne soient pas du même auteur, mais les attribuer à deux ou même à trois poètes différents serait peut-être faire preuve d'un scepticisme exagéré (A. Thomas, p. 37). Il était originaire de Douai, et la langue de ses poèmes est picarde. On peut probablement l'identifier avec un poète du même nom qui était actif à Paris en 1319. L'éditeur du *Plait* l'identifie également avec un Brisebarre qui était procureur du roi à Rouen, où il signait des quittances en 1353 (non 1355) et en 1366, mais il vaut mieux penser avec A. Thomas que le poète est mort avant 1340.

Le *Plait* est un procès intenté par le droit personnifié contre un évêque. Celui-ci a obtenu sa dignité sans Droit, qui veut la lui faire perdre. Devant la cour, qui est constituée par le pape et ses cardinaux, l'évêque est assisté par Mensonge et d'autres vices, Droit par Vérité et d'autres vertus. Nous ne savons pas si Droit pourra «au jugement aler et comme juges demorer», ni si l'évêque perdra sa dignité, parce que Brisebarre se réveille: tout n'était qu'un songe. – Dans son analyse littéraire, l'éditeur pense que Droit représente Dieu et que l'évêque représente l'Homme qui se détourne de Dieu; cette interprétation ne m'a pas convaincu.

On connaît deux versions du *Plait*, chacune conservée dans un seul ms., une version originale dite A et une version interpolée dite B. L'éditeur pense que B représente une tradition contaminée de membres de plusieurs familles de mss, parce qu'il y a dans B des répétitions de certains passages qui ne se trouvent pas dans A. Certes, il est possible qu'il ait existé d'autres versions que les deux qui nous sont conservées, mais l'argument allégué ne me semble pas suffire pour le prouver.

L'édition contient la version A avec les variantes de B pour les vers communs aux deux mss (il n'y a que 37 vers de A qui ne se retrouvent pas dans B), mais sans les interpolations de B. On peut regretter que la version B reste inédite, et on peut penser qu'il serait plus économique de publier B en même temps que A, puisqu'une édition de B devra de toute façon contenir également la version A, ou du moins la première moitié de celle-ci pour compenser la perte de plusieurs feuilles appartenant au début du ms. B. J'approuve pourtant la décision de M^{lle} Kjær, parce que les deux versions sont très différentes, non seulement par l'étendue des interpolations de la version B, qui rendent la partie conservée de celle-ci sept fois plus longue que la partie correspondante de la version A, mais également, selon M^{lle} Kjær, par leur esprit: la version B «diffère de l'autre par la verve, l'humour et surtout par la satire souvent explicite des institutions juridiques et ecclésiastiques» (p. 21), de sorte qu'on pourrait presque y voir deux textes différents plutôt que deux versions du même texte.

M^{lle} Kjær a eu l'excellente idée de publier des photographies du ms. et de permettre ainsi le contrôle de son texte. Elle a bien lu le ms., sauf aux vers 303 *l'aveu* et 533 *aïve*. Elle a bien

corrigé les fautes évidentes du ms., à très peu d'exceptions près: elle rectifie de façon erronée 526 *coadjuteurs*, 577 *sai* (variante de *ça 'ici'*) et 637 (*excuminiet* a cinq syllabes), et elle oublie d'apporter des corrections aux vers 352 *avocation* et 995: le *terriens* du ms. A et de l'édition doit être une faute de copiste pour *deiriés* (ainsi dans B, cp. A, v. 38) ou pour un synonyme de ce mot, peut-être *termiés*, participe de *term(o)ier*. Au v. 61 lire *entort* plutôt que *en tort*. Le v. 462 n'appartient pas au vers précédent, mais au vers suivant. – En somme donc, le texte de l'édition est presque aussi bon que le permet le ms.

Les aspects juridiques du texte sont bien expliqués dans les notes. Mais même avec ces explications et le glossaire, il reste des passages obscurs, dont j'avoue que le sens m'échappe, et pour lesquels l'éditeur aurait dû aider ses lecteurs. – Les fautes du glossaire sont peu nombreuses: *Souffisance* 166 n'est pas 'désintéressement', mais 'modération (dans ses désirs)'. *Blangerie* 189 n'est pas 'blanchissement', mais 'flatterie, tromperie' (dérivé non de *blanchir*, mais de *blangier*). *Empaïcier* n'est pas 'chasser', mais 'empêcher'. *Conviers et papelart* 878 ne désignent pas des qualités, mais des hommes; cela vaut sans doute également pour *qualart* 877, mot que je n'arrive pas à identifier. *En tant comme ore* 994 signifie plutôt 'entre-temps, pour le moment' que 'aussi bien qu'avant'.

Ces objections sont peu importantes. L'édition est vraiment très bonne, et il faut savoir gré à M^{lle} Kjær de l'avoir faite avec tant de soin. On peut espérer qu'elle nous donnera également l'édition princeps des œuvres restées inédites de Brisebarre.

Povl Skårup
Århus

Prudence Mary O'Hara Tobin: *Les lais anonymes des XII^e et XIII^e siècles*. Edition critique de quelques lais bretons. Genève, Droz (Publications romanes et françaises, CXLIII), 1976. 414 p.

Tandis qu'on dispose de plusieurs éditions des lais bretons contenus dans le ms. Harley et attribués à Marie de France, les autres lais, dits anonymes, sans être inconnus, n'ont jamais été réunis dans un volume avant la présente édition, due à Madame Prudence Tobin, de l'université de Christchurch (Nouvelle-Zélande). Plusieurs érudits ont conçu le même projet avant et après elle, à commencer par G. Paris, mais sans le mener à terme. J'avais préparé moi-même une édition des six lais anonymes traduits en norrois, pour l'insérer dans une nouvelle édition des *Strengleikar*, qui sera publiée bientôt par les soins de MM. Mattias Tveitane et Robert Cook; mais l'édition de M^{me} Tobin m'a fait cacher la mienne au fond d'un tiroir.

La nouvelle édition comprend onze lais (*Graelent, Guingamor, Desiré, Tydorel, Tyolet, Espine, Melion, Doon, Trot, Lecheor et Nabaret*) et, en appendice, une traduction française de trois des quatre lais qui ne sont connus que par la traduction norroise (il est vrai que le quatrième, celui des deux amants de Plaisance, est très fragmentaire; on en trouvera une reconstruction faite par M. Cook dans l'édition signalée plus haut). M. Cook me dit que cette traduction française est généralement bonne et ne contient que peu de fautes et d'omissions: 366.21 lire «élevé et envoyé là avec elle»; 368.30 lire «le premier. Mais les autres les avaient déjà aperçus et étaient bien armés»; 369.14 lire «il craignait qu'ils n'eussent caché leur troupe